CONVENTION MISE A DISPOSITION SALLE POLYVALENTE d'OUZOUS

Antre les soussignes : Monsieur le Maire de la Commune d'OUZOUS, d'une part			
et Il a été convenu ce qui	demeurant à OUZOUS	d'autre part	
Monsieur le Maire d'OL qui accepte les condition		te à la disposition de M	
DUREE La présente mise à dispeffet le	•	ne durée de	qui prendra
	sposition de la Salle Polyvalei	e des délits, accidents ou dégradat nte et découlant de débordements	
Une caution de 100 Eu location.	uros (quelle que soit la périoc	de de location) sera exigée au mon	nent de la
Une fiche d'état des lie	eux dans l'état où ils se trouv ux sera établie en présence d ı remise des clefs ainsi qu'à le	lu locataire par un membre de la «	Commission
la prise de possession 2°) à ne commettre auc dûment constatée, <u>la re</u> 3°) à souscrire une ass	; cune dégradation sur le matér emise en état sera exigée et la urance pour la durée de la ma		s de dégradation
		Fait à OUZOUS, le	
Le Maire,		Le Locataire,	

D GOSSET